

Commission ad hoc chargée d'étudier le préavis 38-2018

«Soutien de CHF 460'000 au far° pour la période 2019-2022 »

Rapport de minorité

Le soussigné a participé à la réunion de la Commission ad hoc pour le Préavis 38-2018 le 1^{er} novembre 2018, en présence de trois représentants de Région de Nyon. Il a reçu toutes les informations nécessaires concernant le préavis en question et tient à remercier Monsieur Gérard Produit du Comité de direction ainsi que Madame Nathalie Raya-Etter, responsable du pôle culture et Madame Cintia Stucker, chargée de projets culture.

Bien que la minorité de la commission ad hoc partage en partie l'avis décrit dans le rapport de la majorité, elle ne peut pas se rallier à la recommandation d'accepter le préavis tel quel.

Un bon nombre de communes du district traversent actuellement une situation économique plutôt difficile et sont contraintes de réduire les budgets annuels. Dans le cas de certaines communes, cela se traduit malheureusement aussi par une baisse des dépenses pour les manifestations culturelles villageoises.

Le budget 2019 de Région de Nyon est en très légère hausse et certains projets culturels et touristiques d'envergure dans le pipeline régional – extension Usine à gaz, Maison des vins et Musée du Léman – arrivent prochainement devant le Conseil intercommunal.

Par conséquent et en s'appuyant sur la recommandation de la Commission ad hoc concernant la subvention pour l'Usine à gaz, la minorité estime qu'une légère diminution de la contribution annuelle en faveur d'un événement culturel comme le festival far° est justifiable dans le présent contexte économique.

Amendement

La minorité de la Commission ad hoc propose au Conseil intercommunal d'amender les conclusions du préavis du Comité de direction en réduisant de 15%, soit de CHF 69'000, le montant de soutien au festival far et de porter la demande de crédit de CHF 460'000 à CHF 391'000 pour la période 2019-2022 (sous réserve de validation des budgets pour la période en question).

Le montant décomposé dans le préavis est réduit de la manière suivante : de CHF 320'000 à CHF 251'000 à raison de CHF 17'250 par année entre 2019 et 2022 sur les budgets.

Les montants inscrits pour le festival far° sur le budget du Fonds régional d'équipement touristique (FRET) à hauteur de CHF 140'000 pour la période concernée restent inchangés.

Conclusions

En conclusion, la minorité de la Commission ad hoc chargée d'étudier le préavis 38-2018 vous recommande d'accepter le préavis proposé par le Comité de direction mais en réduisant de 15% le montant de la subvention, tel que proposé par l'amendement.

Chavannes-des-Bois, le 8 décembre 2018

Roberto Dotta

